

*Direction du personnel, des services  
et de la modernisation*

**Rectificatif à l'arrêté du 26 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQU0410286Z*

Dans le *Bulletin officiel* n° 2004-16 du 10 septembre 2004.

Page 48, intitulé du 1<sup>er</sup> tableau :

Au lieu de : « Direction du personnel des services et de la modernisation. »

Lire : « Cabinet du secrétariat d'Etat au logement. »

Page 49 :

Il convient de lire le 3<sup>e</sup> tableau comme suit 1<sup>re</sup> ligne, 2<sup>e</sup> colonne :

I. - Erratum :	01-05-99	A	1	20	adjoint au chef de bureau	LOG 2
-------------------	----------	---	---	----	---------------------------------	-------